

VET'EAU PECHE

Association vétérinaire nationale pour la protection des milieux aquatiques
et la promotion d'une pêche sportive respectueuse des ressources naturelles



à Mme **Nathalie Kosciusko-Morizet**,
Ministre de l'Ecologie et du développement Durable

Objet: Projet de Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de la Sioule

Madame la ministre,

Notre association souhaite vous manifester par la présente son vif intérêt et soutien pour le projet de "Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de la Sioule", certains chapitres de ce dossier concernant la rivière Sioule en elle même et son écosystème se trouvant en relation directe avec nos objectifs.

Ce projet nous apparait porteur de grandes opportunités pour la rivière Sioule et sa vallée, depuis le secteur amont (retenues de Fades et Queuille, dans la zone de RNN) jusqu'à sa confluence avec la rivière Allier vers Saint Pourçain sur Sioule, parmi elles:

- La restauration d'une gestion hydrodynamique plus réfléchie, moderne et respectueuse de la rivière
- L'amélioration de la continuité écologique de l'axe Loire/Allier/Sioule et son impact sur la recolonisation par l'ichtyofaune migratrice d'intérêt communautaire
- La mise en valeur du grand potentiel socio-économique de cette vallée pour la pêche sportive.

Restauration hydrodynamique

L'écosystème de la Sioule se voit à l'heure actuelle très impacté par le fonctionnement des complexes hydro-électriques de Fades et Queuille. Comme de nombreux ouvrages majeurs de ce type, ces retenues génèrent une dégradation de la qualité des eaux (sédimentation, accumulation de matières azotées et phosphorées, phytosanitaires, métaux lourds...), des modifications de l'hydrodynamie naturelle (fonctionnement par éclusées et débit réservé insuffisant), une artificialisation des berges néfaste à la faune et à la flore, la destruction des frayères en aval et une rupture du corridor écologique (barrage de Queuille infranchissable pour les poissons migrateurs, barrage de Fades pour le castor).

Le projet de Réserve Naturelle Nationale en synergie avec le SAGE du bassin de la Sioule doit pouvoir apporter des améliorations significatives à ces problématiques, en ajustant aux besoins naturels le débit réservé des ouvrages (2,5 m³/sec actuels contre 6m³/sec préconisés par le Conseil Supérieur de la Pêche / Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et en régulant les éclusées.

Amélioration de la continuité écologique

Le bassin de la Sioule, classé "cours d'eau à migrateurs", abrite plusieurs espèces aquatiques d'intérêt communautaire identifiées par la directive habitats: le saumon atlantique, la lamproie marine, la lamproie de planer et le chabot.

En particulier, la rivière représente 25% du potentiel reproductif de l'axe Loire-Allier pour le Saumon Atlantique (rapport ONEMA/LOGRAMI "Etat migratoire de la Sioule" 2008). Les meilleurs sites de fraie sont situés à l'aval direct du barrage de Queuille, infranchissable, au sein de la zone ciblée pour la RNN (et sont très négativement impactés par le fonctionnement de l'ouvrage).

Les travaux de l'ONEMA et du LOGRAMI, expertisant les 35 obstacles potentiels à la migration, concluent à la présence de 7 secteurs posant un sévère problème (Moulin Breland, Moulin de la Ville, Moulin d'Entremiolles, Moulin des Grottes, Moulin infernal, Moulin de Salles et Moulin Neuvial amont) et de 4 à 7 zones à améliorer.

Dans le cadre du projet de RNN, de la protection de cette espèce de grand intérêt patrimonial et du SAGE Sioule, une attention particulière doit être portée à l'accessibilité des zones de fraie par les reproducteurs.

Les importants et coûteux programmes de réintroduction de juvéniles, produits par la pisciculture de Chanteuges, resteront vains sans un projet global d'amélioration de la continuité écologique de la rivière.

Mise en valeur du potentiel pour la pêche sportive

Si le loisir pêche dans sa globalité présente un certain déclin dans notre pays, l'engouement pour la pêche dite sportive et la pêche à la mouche en particulier est en plein essort. Cette dernière technique, qui prône par essence un respect des ressources piscicoles, permet de pratiquer sans nuire au poisson ("No Kill").

Malheureusement, nombreux sont les pêcheurs à la mouche hexagonaux qui, décus par une gestion souvent désastreuse du potentiel halieutique national, se tournent à grands frais vers l'étranger pour pratiquer leur art.

Le potentiel de la rivière Sioule en terme d'attrait national et international pour la pêche sportive des salmonidés (truite fario, ombre commun et, à terme, saumon?) est énorme: l'occasion est grande de le valoriser. Nous y voyons une situation idéale où les intérêts sociaux, économiques et écologiques confluent.

Dans cette optique les réglementations et pratiques doivent être aménagées sur toute la rivière: limitation drastique du nombre et augmentation de la taille légale des captures, multiplication des zones réserves où seule la pratique de la pêche à la mouche "No Kill" est tolérée, gestion patrimoniale sans introduction irréfléchie de poissons surdensitaires dont la nocivité pour les souches sauvages est évidente et limitation des activités de loisir aquatiques dommageables pour l'ichtyofaune.

Pour conclure, il nous apparaît évident que l'amélioration globale des écosystèmes de la rivière Sioule, porté entre autres par le projet de Réserve Naturelle Nationale, ne peut être que bénéfique sur le plan du patrimoine national ainsi que pour les intérêts locaux. Au coeur de ces intérêts, la valorisation du potentiel halieutique de la rivière au service du développement d'un loisir pêche intelligent et respectueux , porteur d'opportunités socio économiques majeures pour la vallée.

Espérant avoir retenu votre attention, je vous adresse, madame la ministre, mes plus sincères salutations.

Dr LAIZEAU Yann
Président Vet'Eau Pêche
yann.laizeau@free.fr



VET'EAU PECHE, 24 Rue Piedgrouille, 45100 ORLEANS
<http://veteaupeche.jimdo.com/>